

# **Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 11 juin 2018**

## Membres présents :

MM. Julien CARNOT, Jean-Yves COMBY, Dominique GRENARD, Marie-Anne LE METAYER, Claude MERCIER, Michelle PLOCKI, Régine PONCET, Jacques-Hervé RIFFAUD, Benjamin SEVESSAND, Joël VUAILLAT.

## Secrétaire de Séance :

Jean-Yves Comby. Adopté à l'unanimité.

Membres absents : /

Pouvoir : /

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire à 19h.

- Le maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

→ Renouvellement de la convention d'entretien de nos espaces verts avec Gilles BALANDRAS (Entreprise ETARF).

→ Examen de la demande du permis de construire par le département du jura.

Ces points seront traités après l'ordre du jour prévu.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 mai 2018.

Le compte rendu est approuvé par 8 voix POUR et 2 ABSTENSIONS.

2) Revoir la forme du Compte Rendu des conseils municipaux.

Afin d'alléger nos comptes rendus tout en veillant à bien faire circuler l'information dans des délais satisfaisants, plusieurs dispositions sont prises :

→ Les travaux des commissions et/ou comités consultatifs ne feront plus l'objet de présentations au conseil ; les comptes rendus de ceux-ci étant par ailleurs déjà diffusés à chaque conseiller.

→ Les comptes rendus non encore approuvés devront être transmis à chaque conseiller par le secrétaire de séance dans les 8 jours qui suivent le conseil.

→ Les corrections, réactions et observations éventuelles devront être retournées au secrétaire de séance au plus tard 10 jours après réception du CR non encore approuvé. Après prise en compte des modifications éventuelles par le secrétaire, le CR sera considéré comme définitif prêt à être approuvé au Conseil suivant.

Dès approbation par le CM, le CR sera mis en ligne, en version consolidée, sur le site de la commune.

3) Tarif de location appartement « Le Chapuzieux ».

→ Suite à la demande de location de Madame Coralie Hernandez, le conseil devait se prononcer sur le prix de location à lui attribuer.

Entre temps, Mme Hernandez s'est rétractée. Toutefois, le prix de 420€/mois (hors charges) est retenu pour le loyer futur.

→ Tarifs de location des garages communaux.

En attendant l'aboutissement du projet LACAS (Locaux d'Activités Commerciales Artisanales et de Services), les garages sont en passe d'être disponibles et plusieurs demandes de location ont été adressées à la commune.

En préalable au vote, il est précisé que l'accord devra faire l'objet d'un bail précaire dans la mesure où selon l'avancement du projet, les garages devront se rendre disponibles facilement voire rapidement. Pour autant, il ne faudrait pas que cette situation « provisoire » dure longtemps.

Ainsi, il convient de continuer à travailler sur le projet LACAS avec la Communauté de Communes afin de le voir aboutir dans le meilleur délai.

Outre sa durée et ses conditions financières, le bail devra prévoir au minimum l'interdiction de stationner devant les garages au-delà du temps nécessaire au chargement ou déchargement de véhicules ainsi que la fourniture d'une assurance Risque Locatif.

A noter que les garages seront loués sans accès à l'eau ni au réseau d'électricité.

Les garages devront être disponibles pour fin juin et les baux signés dès mise à disposition après état des lieux.

Par délibération, le conseil fixe à 30€ net mensuel par garage le tarif de location et approuve les recommandations par : 8 voix pour et 1 abstention ; Marie-Anne Lemetayer ne prend pas part au vote.

- En marge de ce point et comme demandé lors d'une précédente réunion de travail, la commission « Services techniques et Urbanisme » rappelle que la commune n'est pas en règle eu égard à l'obligation de réalisation des différents diagnostics obligatoires pour tous locaux communaux.

Deux devis ont été transmis qui seront examinés pour décision à prendre ultérieurement.

4) Tarif location salle communale pour intervenants.

Mr Christophe Grandet et Mme Sandrine Girod, habitants aux Bouchoux, souhaitent louer la salle 1h30 chacun par semaine afin d'y proposer des séances de Qi Gong et de médecine chinoise.

Proposition leur sera faite d'une location de 40€ par séance d'une heure trente (charges incluses).

Au cas où les 2 séances se suivent dans la même soirée, le tarif reste fixé forfaitairement à 40€ pour la soirée (idem tarif demi journée).

Délibération prise sur ces bases à l'unanimité.

5) Route de la borne au lion :

- Compte rendu rencontre sous-préfecture du 23 mai. Elle a eu lieu en présence de la sous-préfète, du président de la com com, du maire.

La communauté de communes ne souhaite pas conserver la compétence Voirie. Elle proposera courant juin une modification de ses statuts dans ce sens. Puis les communes à leurs tours auront à délibérer. Si cette modification doit se confirmer, la sous préfète considère que cette décision doit être enclenchée rapidement si le souhait est d'aboutir avant la fin de l'année.

- Devenir du groupe de travail. Actuellement en sommeil. Son devenir sera décidé par le conseil après le déroulement de la réunion publique sur le sujet prévue le vendredi 29 juin à 20h à la salle communale. La préparation de la réunion publique sera assurée par la commission Vie Locale. Le conseil considère inopportune la présence de JY Comby – membre de la commission- à la réunion préparatoire.

6) Relais des skieurs/ projet « Alvéole » : Principe d'établissement d'un loyer et point sur l'avancée de la rédaction du bail.

Julien Carnot quitte la salle pendant les débats.

Compte tenu des disponibilités des notaires à cette époque de l'année, il n'est pas certain que l'on puisse signer le bail avant le 1<sup>er</sup> septembre, date prévue d'ouverture.

Afin que l'ouverture puisse malgré tout s'effectuer début septembre, le conseil proposera aux porteurs du projet une location des locaux à l'euro symbolique du 1<sup>er</sup> sept au 30 novembre 2018 avec contrat de location sous seing privé. Durant cette période, seules les charges seraient supportées par la SCIC.

Entre temps, la rédaction du bail et des statuts de la SCIC devront être élaborés et un notaire pouvant garantir sa disponibilité dans les délais sera recherché.

Par délibération, le conseil par 8 voix pour, autorise le maire à signer le bail, celui ci sera préparé avec la commission finance et rédigé après conseils auprès des juristes de l'association des maires de France et du notaire.

Marie Anne Le Metayer et Julien Carnot ne prennent pas part au vote.

A son retour, Julien Carnot fait part au conseil de l'impossibilité d'obtenir la licence IV débit de boisson au nom de la SCIC tant que le bail n'est pas signé.

La commission « Finance » est chargée de travailler sur le bail. Selon le souhait du conseil, Julien Carnot et Elsa Prost, porteurs du projet seront associés aux travaux de la commission, dans le but de faciliter les échanges entre eux-mêmes et la commission et d'accélérer les délais.

#### 7) Ouverture des commissions.

Le conseil a souhaité créer pour la durée restante du mandat un comité consultatif ouvert à ses concitoyens dans le domaine « Tourisme/activité économique » et dans le domaine « agriculture/forêt/environnement ». Il valide à l'unanimité les demandes suivantes :

→ « Tourisme- activité économique » : Martine Chazotte, Audrey Grandclément, Patrick Guillemot, René Michalet, Marion Sevessand.

→ « Agriculture/forêt/environnement » : Dylan Genoud, Grégoire Jubert, Roland Mermet-Burnet, Michel Prost.

Ces commissions sont désormais dénommées COMITES CONSULTATIFS.

Le maire se charge d'informer les personnes concernées.

#### 8) Radiation auprès du CNAS (Centre national d'action sociale).

Le personnel communal n'utilisant jamais les prestations proposées par le CNAS, le conseil décide à l'unanimité la radiation de la commune à cet organisme.

#### 9) Restructuration des commissions Internes et Externes suite à la démission de Monsieur Alain Vuillermoz.

A la commission « Finance » : Pas de remplaçant.

Au comité consultatif « Tourisme/activité économique » : pas de remplaçant. Benjamin Sevessand ne souhaite pas rester dans cette commission.

A la commission « Urbanisme/Services techniques » : remplaçant Claude Mercier.

Au comité consultatif « Agriculture/Forêt/Environnement » : Pas de remplaçant.

A la commission « Démocratie locale/jeunesse » : Remplaçante Michelle Plocki. Jean-Yves Comby ne souhaite pas rester dans cette commission.

Ces modifications sont validées à l'unanimité des conseillers.

A la commission « appel d'offre » : suppléante remplaçante : Marie-Anne Le Metayer.

Cette modification est validé par 9 voix pour et 1 abstention.

- Sur proposition du maire, il n'est pas prévu de remplacement pour la fonction de conseiller délégué qu'assurait Alain Vuillermoz.

#### ➤ S'agissant des organismes extérieurs :

SIVU des Couloirs (Incendie et secours) : Titulaire : Michelle Plocki, suppléant : Joël Vuaillet.

SMAAHJ (Accompagnement des Aînés): Suppléante : Michelle Plocki

COFOR (Communes Forestières) : Titulaire : Marie Anne Le Metayer ; suppléant : Jean-Yves Comby.

#### ➤ En remplacement de la fonction de délégué auprès du SIDEC au CEP (Conseil en Energie Partagée) : Jacques Hervé Riffaud.

Ces modifications sont validées à l'unanimité des conseillers.

En marge de ce point de l'ordre du jour, les conseillers sont informés que le service de portage des repas pour les aîné(e)s ne sera pas opérationnel sur notre commune au mieux avant l'automne 2018.

#### 10) Renouvellement de la convention avec Gilles Balandras (Ets ETARF).

A l'unanimité, le conseil accepte le renouvellement pour 2018 de la convention « Espaces verts » concernant l'entretien des espaces verts communaux, selon les modalités de mission et de prix absolument identiques à la convention signée le 19 mai 2017. Il est précisé que les espaces gérés par d'autres collectivités (com. com...) ne seront pas entretenus par la commune.

11) Permis de construire pour extension du local technique départemental.

Lors de l'instruction de la demande de permis de construire déposée par le département du Jura, constat est fait de l'empiètement de l'extension souhaitée sur l'emplacement réservé ER 8 instauré au profit de la commune dans le PLU.

Le permis ne peut être accepté dans l'état ; celui-ci pourra être reproposé en tenant compte de cette incompatibilité.

Questions diverses :

➤ Dépôts de plainte contre l'ARS.

Suite à la fermeture de plusieurs services de l'hôpital, une démarche de dépôt de plainte contre l'ARS pour mise en danger de la population est proposée.

Avant de prendre sa décision, le conseil demande au maire de faire le point sur la position adoptée par les maires du territoire et sur celle du comité de défense (CODESOHO) dont l'assemblée générale est prévue le 18 juin prochain.

➤ Devenir de la bibliothèque communale.

Il est proposé d'étudier la possibilité d'intégrer notre bibliothèque actuellement installée en salle de mairie, au sein du Relais des Skieurs voir au sein du projet « Alvéole ».

Julien Carnot se rapprochera de Noël Dubois responsable local, et de la médiathèque intercommunale (LE DOME) pour étudier la compatibilité de ces faisabilités avec les lieux proposés.

➤ Copropriété Centre Commercial

Suite à l'assemblée générale de la Copropriété du 22 mai 2018, il est rappelé que l'AG a pris la décision de procéder à la réalisation des travaux de réfection de l'étanchéité de la terrasse. Ceux-ci sont prévus seconde quinzaine de septembre. Le conseil s'en félicite.

➤ Rangement de bicyclettes

Il apparaît utile de prévoir un râtelier pour le stationnement des cyclistes de passage dans le secteur de la fontaine et devant le relais des skieurs. La recherche d'une solution sera réalisée.

➤ Incivilités :

Des TAGS ont été constatés sur le bâtiment technique et sur le mur de la station d'épuration. Des dispositions de nettoyage seront prises.

Des fleurs ont été arrachées dans les jardinières en bois du cœur du village.

Le maire pourrait décider d'un dépôt de plainte.

➤ Abords Relais santé

Copie d'un devis de béton bitumineux demandé par la communauté de communes auprès de la SJE sera transmis à la commune pour information.

**COURRIERS**

Lecture est faite par le maire des courriers adressés à la commune.

Fin du conseil à 22h40.

Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 17 juillet à 19h en mairie.